

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1280

29 avril 2016

SOMMAIRE

Aberdeen Norden/Baltikum S.à r.l.	61399	Multilabel Sicav	61394
ADF Luxembourg	61397	Multiopportunities SICAV	61394
ADP Holdings Germany S.à r.l.	61398	Multipartner Sicav	61394
AEPEP II Investment S.à r.l.	61394	Multirange Sicav	61395
AEPEP Master S.à r.l.	61398	Olive Properties S.A.	61395
Amigos Emigrantes	61398	Onysis S.A.	61395
Andbank Luxembourg S.A.	61397	Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR	61395
Antaeus Capital & Management S.A.	61439	Patio Properties S.A.	61396
Ardian Infrastructure Fund IV S.C.A., SICAR B	61396	Pharos International S.à r.l.	61400
Areff LP Holding S.à r.l.	61399	Pineapple Master S.à r.l.	61400
Atwell	61396	Pineapple Odense Residential Holdings S.à r.l.	61399
Auris Luxembourg III S.à r.l.	61398	Pineapple Sealand Residential Holdings S.à r.l.	61440
Boralex Europe S.A.	61397	Polygon Berlin S.à r.l.	61401
Brent Infrastructure I S.à r.l.	61406	Provencal Investments S.A.	61396
BTZ S.C.I.	61436	Raging Investments	61423
Dakar Finance S.A.	61417	Raku-an S.à r.l.	61399
Domingo Westend Investments S.à r.l.	61412	Real Asset Finance III	61395
Dorel Sports Luxembourg	61401	Sabado Westend Investments S.à r.l.	61425
Ets. Kuhn Entreprise de travaux publics et pri- vés	61435	Trasteel Trading Holding S.A.	61397
EuroCore Holdings Property 1 S.à r.l.	61400	Weldlux S.à r.l.	61396
H2S International S.A.	61394	West Munich Assets S.à r.l.	61400
Iesp Invest	61421	Zimmer Luxembourg II S.à r.l.	61430
Kuhn Construction S.A.	61435		

AEPEP II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 199.986.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016067794/10.

(160030746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Multilabel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.126.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016068218/10.

(160030845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Multiopportunities SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.692.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016068219/10.

(160030846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Multipartner Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 75.532.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016068220/10.

(160030848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

H2S International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 195.969.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016068239/14.

(160031122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Multirange Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 152.081.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016068221/10.

(160030850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Onysis S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.564.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016068249/10.

(160030419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Olive Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 118.780.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 février 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016068257/11.

(160031045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 142.451.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016068266/11.

(160030503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Real Asset Finance III, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 192.825.

Der alleinige Aktionär hat beschlossen, den zugelassenen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises agréé) PricewaterhouseCoopers, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxemburg, R.C.S. Luxembourg B65477, mit Wirkung ab 19. Januar 2016 und bis zur Hauptversammlung, welche über den Jahresabschluss für das am 31. Dezember 2015 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu bestellen und mit der Prüfung für das Geschäftsjahr 2015 zu beauftragen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016069448/12.

(160032428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Provencal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 116.230.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 février 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016068279/11.

(160031114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Atwell, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue de Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 169.787.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 février 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016069135/11.

(160032332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Patio Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 118.779.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 février 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016068284/11.

(160031060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Ardian Infrastructure Fund IV S.C.A., SICAR B, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 193.880.

Les statuts coordonnés au 03 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069129/11.

(160032874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Weldlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5741 Filsdorf, 5, Kaabesbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 149.865.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016081703/10.

(160047713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

Boralex Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F.Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 150.284.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 février 2016.
POUR COPIE CONFORME
Référence de publication: 2016069149/11.
(160032303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

ADF Luxembourg, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 182.174.

—
Les statuts coordonnés au 27 janvier 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Marc Loesch
Notaire
Référence de publication: 2016069104/11.
(160032770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Andbank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 150.131.

—
Le Conseil d'Administration a acté, en date du 15 février 2016, le changement du nom de la rue où est situé le siège social de la société, décidé par le collège échevinal de la ville de Luxembourg.
L'adresse du siège social de la société est donc la suivante:
1, rue Hildegard von Bingen
L- 1282 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 février 2016.
Référence de publication: 2016069098/14.
(160032054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Trasteel Trading Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 147.155.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue à Luxembourg le 21 décembre 2015

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des membres du conseil d'administration de la Société repris ci-après jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2018.

- Monsieur Frederic FRABETTI, résident professionnellement au 5, Rue Jean Bertels, L-1230, Luxembourg,
- Mr. Alberto SPALLANZANI, résident professionnellement au 21/00, Via San Martino, I-42121, Reggio nell'Emilia, Italie.
- Mr. Massimo BOLFO, résident professionnellement au 49, Via Ceresio, CH-6900, Ruvigliana, Lugano, Suisse.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat réviseur d'entreprise agréé de Ernst & Young S.A., jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2016.
Référence de publication: 2016069536/18.
(160032429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Auris Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 186.964.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 11 février 2016

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Andrea Pabst de ses fonctions de gérante de la Société avec effet au 15 février 2016;
- de nommer John Marc P. Lhoest, né le 12 août 1984 à Huy, Belgique et résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 15 février 2016 et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069102/16.

(160032363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

ADP Holdings Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 200.939.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré du 43 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

ADP Holdings Germany S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016069106/14.

(160032521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

AEPEP Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 173.709.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2016.

Référence de publication: 2016069108/10.

(160032788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Amigos Emigrantes, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5373 Schuttrange, 4, Um Grousbuer.

R.C.S. Luxembourg F 10.299.

Pendant l'assemblée générale du 20 février 2016, ou tous les membres de l'association y étaient présents, tout le monde est d'accord avec le changement de l'article 4 du statut de l'association comme suit:

«Titre II. Objet

Art. 4. L'A.s.b.l. «Amigos Emigrantes» a comme but de faire découvrir et partager au public, des artistes musicaux de toutes communautés et organiser des concerts, bals et escortions et ainsi pourront se faire connaître et d'autre part nous faire découvrir leur music.»

Fait à Schuttrange, le 20 février 2016.

Signatures.

Référence de publication: 2016069097/14.

(160032437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Areff LP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35a, Avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.981.

—
Extrait rectificatif sur dépôt L150158599 du 27/08/2015

Le dépôt numéro L150158599 du 27 août 2015 indique que ce dépôt a été effectué par Aberdeen Management Services S.A. en tant qu'agent domiciliataire.

Toutefois, ce dépôt comporte une erreur matérielle car il convient de lire en lieu et place "Pour le compte de AREFF LP Holding S.à r.l.".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 février 2016.

Référence de publication: 2016069100/15.

(160032576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Aberdeen Norden/Baltikum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 136.221.

—
Extrait rectificatif sur dépôt L150189880 du 20/10/2015

Le dépôt numéro L150189880 du 20 octobre 2015 indique que ce dépôt a été effectué par Aberdeen Management Services S.A. en tant qu'agent domiciliataire.

Toutefois, ce dépôt comporte une erreur matérielle car il convient de lire en lieu et place "Pour le compte de Aberdeen Norden/Baltikum S.à r.l.".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 février 2016.

Référence de publication: 2016069086/15.

(160032125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Raku-an S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 177.295.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016081570/10.

(160047733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

Pineapple Odense Residential Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 93.270,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 200.662.

—
Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré du 43 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Pineapple Odense Residential Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016069418/14.

(160032477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Pharos International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.720.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Pharos International S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Cosita Delvaux, en date du 23 octobre 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 25 novembre 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l. au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2016.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2016069413/18.

(160032600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Pineapple Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 93.270,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 198.119.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré du 43 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Pineapple Master S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016069417/14.

(160032440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

**West Munich Assets S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EuroCore Holdings Property 1 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 186.546.

—
I. Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 11 novembre 2015, que l'associé unique de la Société, EuroCore Holdings S.à r.l., a transféré avec effet au 29 janvier 2016 les 12.500 parts sociales qu'il détient dans la Société à:

- Mapletree LUXE Assets S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et immatriculée auprès du RCSL sous le numéro B199819.

En conséquence, les 12.500 parts sociales de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique, Mapletree LUXE Assets S.à r.l.'

II. Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 27 janvier 2016

En date du 27 janvier 2016, l'associé unique de la Société a pris la résolution d'accepter les démissions de Monsieur Stef OOSTVOGELS, Monsieur Geoffrey HENRY et Monsieur Phillip BURNS de leur mandat de gérant de la Société avec effet au 29 janvier 2016.

III. Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 29 janvier 2016

En date du 29 janvier 2016, l'associé unique de la Société a pris la résolution de nommer les personnes suivantes avec effet au 29 janvier 2016 et ce pour une durée indéterminée:

- Monsieur Chua Tiow CHYE, né le 26 avril 1959 à Singapour, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 10, Pasir Panjang Road, #13-01 Mapletree Business City, 117438 Singapour, en tant que gérant de classe A;
- Monsieur Olivier HAMOU, né le 19 décembre 1973 à Levallois-Perret, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que gérant de classe B; et
- Monsieur Elvin MONTES, né le 12 avril 1982 à Jiabong, Samar, Les Philippines, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Chua Tiow CHYE, gérant de classe A;
- Monsieur Olivier HAMOU, gérant de classe B; et
- Monsieur Elvin MONTES, gérant de classe B.

IV. Extrait des résolutions écrites prises par le conseil de gérance de la Société en date du 29 janvier 2016

En date du 29 janvier 2016, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution de transférer le siège social de la Société du 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 29 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2016.

West-Munich Assets S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016069546/42.

(160032076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Polygon Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 194.098.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré, avec effet au 30 novembre 2015, du 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Polygon Berlin S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016069421/14.

(160032518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Dorel Sports Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.050.000,00.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 202.407.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December,
Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Dorel Sports Luxembourg, a société à responsabilité limitée, (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,000, having its registered office at 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 202.407 (the "Company").

There appeared,

Dorel Investment B.V., a corporation duly incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Korendijk 5, 5704 RD Helmond, The Netherlands, and registered with Trade Register in The Netherlands under number 17218029 (the “Sole Shareholder”),

there represented by Mrs. Sofia Afonso - Da Chao Conde, clerck de notaire residing professionally in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 20,000 (twenty-thousand) shares representing the whole share capital of the Company were represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requested the notary to enact that the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of new shares of the Company;
2. Intervention, subscription and payment of the new shares by way of a contribution in kind by Dorel Hungary S.à r.l.;
3. Subsequent amendments to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the updated share capital of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2,030,000 (two million thirty thousand US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) to an amount of USD 2,050,000 (two million fifty thousand US Dollars) by way of the issuance of 2,030,000 (two million thirty thousand) new ordinary shares of the Company with:

(i) a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each (the “New Shares”); and

(ii) a share premium of an aggregate amount of USD 200,970,000 (two hundred million nine hundred seventy thousand US Dollars) exclusively attached thereto (the “Share Premium”). to be allocated to (a) a freely distributable item of the balance sheet of the Company as share premium for an amount of USD 200,767,000 (two hundred million seven hundred sixty-seven thousand US Dollars) and (b) a non-distributable item of the balance sheet of the Company as legal reserve for an amount of USD 203,000 (two hundred and three thousand US Dollars)

Second resolution

It was resolved to accept that the New Shares be fully subscribed by Dorel Hungary (as defined hereinafter) by way of a contribution in kind (the “Contribution”) consisting of:

(i) all the legal and economic rights of the trademarks (i.e. full ownership) held by Dorel Hungary (as defined hereinafter) (the “Trademarks I”) listed in Schedule A attached to the present notarial deed; and

(ii) all the economic rights (i.e. economic ownership) of:

- the trademarks held by Dorel Hungary (the “Trademarks II”) listed in Schedule B attached to the present notarial deed; and

- the patents held by Dorel Hungary as listed in Schedule C attached to the present notarial deed (the “Patents”, and together with the Trademarks I and the Trademarks II, the “Contributed Assets”)

Intervention - Subscription - Payment

There appeared, Dorel Hungary, a société à responsabilité limitée, (private limited liability company) duly incorporated under the laws of Hungary and validly existing under the laws of Hungary and of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 215,000, having its registered office at 1074 Budapest, Dohany utca 12., Hungary and registered with the Court of Registration of the Tribunal of Budapest under number 01-09-738548, its seat of central administration and mind and management at 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and in process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) (“Dorel Hungary”);

there represented by Mrs. Sofia Afonso - Da Chao Conde, clerck de notaire residing professionally in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Dorel Hungary, through its proxy holder declared to subscribe to all the New Shares by paying:

(i) the nominal value of these New Shares for an aggregate amount of 2,030,000 (two million thirty thousand US Dollars); and

(ii) the Share Premium attached thereto for an amount USD 200,970,000 (two hundred million nine hundred seventy thousand US Dollars) to be allocated (i) to a freely distributable item of the balance sheet of the Company as share premium for an amount of USD 200,767,000 (two hundred million seven hundred sixty-seven thousand US Dollars) and (b) to a

non-distributable item of the balance sheet of the Company as legal reserve for an amount of USD 203,000 (two hundred and three thousand US Dollars);

the whole being fully paid-up by way of the Contribution;

Evaluation

The value of the Contributed Assets amounts to USD 203,000,000 (two hundred and three million US Dollars).

Such Contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to the statement of contribution value, which has been produced to the notary.

It was further noted that the value of the Contribution intends to reflect the most accurate fair market value of the Contributed Assets as possible (based on a detailed and careful analysis), however, should an adjustment to such value be required, such adjustment would be reflected on the amount allocated to the Share Premium with effect as of the date of the present notarial deed.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Effective implementation of the Contribution

Dorel Hungary, contributor represented as stated here-above, expressly declared that:

(i) it is the sole legal and economic owner (i.e. full ownership) of the Trademarks I and the sole economic owner of the Trademarks II and Patents;

(ii) the Contributed Assets are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;

(iii) the Contributed Assets are not the object of a dispute or claim;

(iv) the Contributed Assets are freely transferable with all the rights attached thereto;

(v) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Contributed Assets; and

(vi) all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Assets required under any applicable law have been or will be carried out in order for the Contributed Assets to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

- Mr. Jeffrey Schwartz, type A manager of the Company;

- Mr. Marc Chong Kan, type B manager of the Company; and

- Mrs. Marjorie Allo, type B manager of the Company;

each of them being here represented by Mrs. Sofia Afonso - Da Chao Conde, clerc de notaire residing professionally in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the Contribution described above, expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation and with the effective transfer of the Contributed Assets, and confirmed the validity of the subscription and payment.

Declaration

The notary declares that the documentation sustaining the existence of the Contribution has been considered convincing as well as sufficient, and the Contribution is therefore effectively implemented.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it was resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 2,050,000 (two million fifty thousand US Dollars) divided into the following classes of shares:

- 2,030,001 (two million thirty thousand and one) ordinary shares (the “Ordinary Shares”); and

- 19,999 (nineteen thousand nine hundred ninety-nine) preferred shares (the “Preferred Shares”),

with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereinafter collectively referred to as the “Shares” and individually as a “Share”.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Dorel Sports Luxembourg, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 20.000 USD, ayant son siège social au 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro (la «Société»).

A comparu

Dorel Investment B.V., une société dûment constituée en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis à Korendijk 5, 5704 RD Helmond, Pays-Bas et immatriculée auprès du Trade Register in The Netherlands (Registre du Commerce et des Sociétés des Pays-Bas) sous le numéro 17218029 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Mme Sofia Afonso - Da Chao Conde, clerc de notaire demeurant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 20.000 (vingt mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, étaient représentées, de sorte que l'assemblée a pu décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire, a prié le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales de la Société;
2. Intervention, souscription et paiement des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature effectué par Dorel Hungary S.à r.l.
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation du capital social de la Société; et
4. Divers.

Après que l'ordre du jour ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.030.000 USD (deux millions trente mille Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à un montant de 2.050.000 USD (deux millions cinquante mille Dollars américains) par l'émission de 2.030.000 (deux millions trente mille) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société avec:

(i) une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); et

(ii) une prime d'émission d'un montant total de 200.970.000 USD (deux cent millions neuf cent soixante-dix mille Dollars américains) exclusivement y attachée (la «Prime d'Emission») devant être allouée à (a) une réserve librement distribuable du bilan de la Société en tant que prime d'émission pour un montant de 200.767.000 USD (deux cent millions sept cent soixante-sept mille Dollars américains) et (b) une réserve indisponible du bilan de la Société en tant que réserve légale pour un montant de 203.000 USD (deux cent trois mille Dollars américains).

Seconde résolution

Il a été décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales soient intégralement souscrites par Dorel Hungary (telle que définie ci-après), au moyen d'un apport en nature (l'«Apport») consistant en:

(i) tous les droits juridiques et économiques attachés aux marques déposées (i.e. pleine propriété) détenues par Dorel Hungary (telle que définie ci-après) (les «Marques Déposées I») figurant à l'annexe A attaché au présent acte notarié; et

(ii) tous les droits économiques (i.e. propriété économique) attachés aux:

- marques déposées détenues par Dorel Hungary (les «Marques Déposées II») figurant à l'annexe B attaché au présent acte notarié; et

- brevets détenus par Dorel Hungary figurant à l'annexe C attaché au présent acte notarié (les «Brevets», et ensemble avec les Marques Déposées I et les Marques Déposées II, les «Actifs Apportés»).

Intervention - Souscription - Paiement

A comparu, Dorel Hungary, une société à responsabilité limitée, dûment constituée selon les lois de la Hongrie et existant valablement selon les lois de la Hongrie et du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 215.000 USD, ayant son siège social sis au 1074 Budapest, Dohany utca 12., Hongrie et immatriculée auprès de la Cour d'Enregistrement du Tribunal de Budapest (Court of Registration of the Tribunal of Budapest) sous le numéro 01-09-738548, ayant le siège de son administration centrale sis au 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg («Dorel Hungary»);

ici représentée par Mme Sofia Afonso - Da Chao Conde, clerc de notaire demeurant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Dorel Hungary, par l'intermédiaire de son mandataire, a déclaré souscrire à l'intégralité des Nouvelles Parts Sociales en payant:

- la valeur nominale de ces Nouvelles Parts Sociales pour un montant total de 2.030.000 USD (deux millions trente mille Dollars américains); et

- la Prime d'Emission y attachée pour un montant de 200.970.000 USD (deux cent millions neuf cent soixante-dix mille Dollars américains) devant être allouée (a) à une réserve librement distribuable du bilan de la Société en tant que prime d'émission pour un montant de 200.767.000 USD (deux cent millions sept cent soixante-sept mille Dollars américains) et (b) à une réserve indisponible du bilan de la Société en tant que réserve légale pour un montant de 203.000 USD (deux cent trois mille Dollars américains);

le tout étant entièrement libéré au moyen de l'Apport.

Evaluation

La valeur des Actifs Apportés est de 203.000.000 USD (deux cent trois millions de Dollars américains).

Ledit Apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'Apport qui a été fournie au notaire.

Il a en outre été noté que la valeur de la Contribution entend refléter la valeur de marché des Actifs Apportés la plus juste possible (sur la base d'une analyse minutieuse et détaillée). Toutefois, si un ajustement à cette valeur s'avérait nécessaire, un tel ajustement serait reflété sur le montant alloué à la Prime d'Emission, avec effet à compter de la date du présent acte notarié.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Mise en oeuvre effective de l'Apport

Dorel Hungary, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré expressément que:

(i) il est le seul propriétaire légal et économique (i.e. pleine propriété) des Marques Déposées I et le seul propriétaire économique des Marques Déposées II et des Brevets;

(ii) les Actifs Apportés sont libres de toute charge, option, privilège, gage ou de tout autre droit de tiers;

(iii) les Actifs Apportés ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;

(iv) les Actifs Apportés sont librement transférables, avec tous les droits y attachés.

(v) pour autant que de besoin, tous les actes et toutes les formalités ont été accomplis et tous les consentements et toutes les approbations ont été obtenues afin d'autoriser le transfert des Actifs Apportés; et

(vi) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Actifs Apportés requises en vertu de toute loi applicable ont été ou seront accomplies afin que l'Apport soit effectif et valable en tous lieux et à l'égard de tous tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

- M. Jeffrey Schwartz, gérant de type A de la Société;

- M. Marc Chong Kan, gérant de type B de la Société; et

- Mme Marjorie Allo, gérante de type B de la Société;

chacun étant ici représenté par Mme Sofia Afonso - Da Chao Conde, clerc de notaire demeurant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'Apport décrit ci-dessus, chacun d'eux a accepté expressément la description de l'Apport, son évaluation, et le transfert effectif des Actifs Apportés, et a confirmé la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Le notaire déclare que la documentation garantissant l'existence de l'Apport a été considérée comme convaincante et suffisante, et qu'en conséquence l'Apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de le lire comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 2.050.000 USD (deux millions cinquante mille Dollars américains), divisé en différentes classes de parts sociales comme suit:

- 2.030.001 (deux millions trente mille une) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»); et
- 19.999 (dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles»),

d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Les Parts Sociale Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles sont ci-après désignées collectivement comme les «Parts» et individuellement la «Part».

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Dont acte, fait et passé à Pétange, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante agissant par le biais de son mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31573. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016063625/257.

(160025043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Brent Infrastructure I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 933.750,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 172.827.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of December,

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange.

THERE APPEARED:

Brent Holding Guernsey Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Guernsey having its registered office at Level 4 North, St Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 1WA and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 55659,

represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing in Pétange by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That Brent Holding Guernsey Limited, prenamed, is the sole shareholder of Brent Infrastructure I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.827, incorporated by a deed of Maître Francis KESSELER then notary residing in Esch-sur-Alzette, on 15 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 3022 of 13 December 2012. The articles of association have been amended by a deed of Maître Francis KESSELER then notary residing in Esch-sur-Alzette, on 30 October 2012, published in the Mémorial C number 46 of 9 January 2013 (the "Company").

2) That the share capital of the Company is fixed at one million thirty-seven thousand five hundred Norwegian Kroner (NOK 1,037,500) represented by one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class A shares, one

hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class B shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class C shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class D shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class E shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class F shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class G shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class H shares, one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class I shares, and one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class J shares, each share having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1).

3) After this had been set forth, the above named sole shareholder, representing the whole corporate capital of the Company has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to reduce the corporate capital of the Company by an amount of one hundred and three thousand seven hundred and fifty Norwegian Kroner (NOK 103,750) so as to bring it down from its actual amount of one million thirty-seven thousand five hundred Norwegian Kroners (NOK 1,037,500) to nine hundred and thirty-three thousand seven hundred and fifty Norwegian Kroner (NOK 933,750) by cancelling one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class J shares having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each held by the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

“ **6.1.** The corporate capital of the Company is fixed at nine hundred and thirty-three thousand seven hundred and fifty Norwegian Kroner (NOK 933,750) represented by nine hundred and thirty-three thousand seven hundred and fifty (933,750) shares having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each, fully paid up, divided into:

- (i) one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class A shares (the “Class A Shares”);
- (ii) one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class B shares (the “Class B Shares”);
- (iii) one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class C shares (the “Class C Shares”);
- (iv) one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class D shares (the “Class D Shares”);
- (v) one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class E shares (the “Class E Shares”);
- (vi) one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class F shares (the “Class F Shares”);
- (vii) one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class G shares (the “Class G Shares”);
- (viii) one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class H shares (the “Class H Shares”); and
- (ix) one hundred and three thousand seven hundred and fifty (103,750) class I shares (the “Class I Shares”),

each share having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1). The shares of class A to class I are hereinafter referred to as the “Share(s)”. The holders of the Shares are hereinafter referred to as the “Shareholder(s)”. Any reference made hereinafter to a “Share” or to “Shares” shall be construed as a reference to any or all of the above classes of shares depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a “Shareholder” or to “Shareholders”.

Each class of Shares will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each Share is entitled to one (1) vote at any general meeting of Shareholders.

6.2. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

6.3. All Shares are redeemable under the following conditions and modalities (for the purposes of these Articles, redeemable means that the Shares are repurchased and cancelled). The Company shall notify the holders of Shares before any redemption. Redemption takes place at the Company's initiative, at the exclusion of the holders of Shares' request, and for one or more entire classes of Shares (through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class (es)). In the case of redemption of classes of Shares, such redemption shall be made in the reverse numerical order (starting with the class I).

6.4. In the event of a reduction of share capital through the redemption of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the redeemed class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and redeemed.

6.5. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be redeemed.

6.6. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the general meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of article 16 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each of the Shares shall be the Available Amount of the

relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.7. Upon the redemption of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- "Available Amount" means in relation to the Shares the total amount of net profits attributable to the class of Shares to be redeemed and cancelled (as determined in accordance with article 16 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii), as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to available amounts in accordance with law but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (attributable to the class of Shares to be redeemed and cancelled (as determined in accordance with article 16 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to article 16 of the Articles).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to available amounts in accordance with the Law.

L = losses (including carried forward losses).

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption of the relevant class of Shares.

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the Shares so redeemed."

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend article 16 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

“ Art. 16. Profits - Reserves.

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriate for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

16.3. Any dividend shall be allocated and paid in the following order:

(i) the holder(s) of the class A shares shall be entitled to a dividend equal to 0.10% of the nominal value of the class A shares;

(ii) the holder(s) of the class B shares shall be entitled to a dividend equal to 0.15% of the nominal value of the class B shares;

(iii) the holder(s) of the class C shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the class C shares;

(iv) the holder(s) of the class D shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the class D shares;

(v) the holder(s) of the class E shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the class E shares;

(vi) the holder(s) of the class F shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the class F shares;

(vii) the holder(s) of the class G shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the class G shares;

(viii) the holder(s) of the class H shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the class H shares;

(ix) the holder(s) of the class I shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the class I shares;

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. class I Shares) have been cancelled following its redemption or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially class H Shares).

16.4. In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with other applicable provisions thereof.

16.5. The dividends declared may be paid in any currency selected by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers. The Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to exchange dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a part during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of the Shareholders.

16.6. The share premium may be distributed to the Shareholder(s) upon decision of a general meeting of Shareholder(s) in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of Shareholder(s) may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.7. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorised to decide and to distribute interim dividends to the Shareholders at any time, under the following conditions:

16.7.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will prepare interim statements of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

16.7.2. these interim statements of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits as per the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.”

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing person, known to the undersigned notary by name, surname, civil status and residence, the said representative of the appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Follows the french translation

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange.

A COMPARU:

Brent Holding Guernsey Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Guernesey ayant son siège social au Level 4 North, St Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernesey GY1 1WA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 55659,

représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que Brent Holding Guernsey Limited préqualifiée, est le seul associé de Brent Infrastructure I S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.827, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le «Mémorial C») numéro 3022 du 13 décembre 2012. Les statuts ont été modifiés par un acte de Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2012, publié au Mémorial C numéro 46 du 9 janvier 2013 (la «Société»).

2) Que le capital social de la Société est fixé à un million trente-sept mille cinq cents couronnes norvégiennes (1.037.500 NOK) représenté par cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie A, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie B, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie

C, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie D, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie E, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie F, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie G, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie H, cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie I, et cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie J ayant chacune une valeur nominale d'une couronne norvégienne (1 NOK).

3) Ceci ayant été exposé, l'associé unique prémentionné, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital de la Société d'un montant de cent trois mille sept cent cinquante couronnes norvégiennes (103.750 NOK) pour le porter de son montant actuel de un million trente-sept mille cinq cents couronnes norvégiennes (1.037.500 NOK) à neuf cent trente-trois mille sept cent cinquante couronnes norvégiennes (933.750 NOK) par l'annulation de cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale d'une couronne norvégienne (1 NOK) chacune détenues par la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital de la Société est fixé à neuf cent trente-trois mille sept cent cinquante couronnes norvégiennes (933.750 NOK) représenté par neuf cent trente-trois mille sept cent cinquante (933.750) parts sociales ayant une valeur nominale d'une couronne norvégienne (1 NOK) chacune, entièrement libérées, et représentés par:

- (i) cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»),
- (ii) cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»),
- (iii) cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»),
- (iv) cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»),
- (v) cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»),
- (vi) cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»),
- (vii) cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»),
- (viii) cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»),

et

- (ix) cent trois mille sept cent cinquante (103.750) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»),

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une couronne norvégienne (1 NOK). Les parts sociales de catégorie A à catégorie I sont ci-après désignées comme étant les "Parts Sociales". Les détenteurs des Parts Sociales sont ci-après désignées comme les «Associé(s)». Toute référence faite ci-après à une "Part Sociale" ou aux "Parts Sociales" sera interprétée comme une référence à tout ou partie des catégories de parts sociales mentionnées ci-dessus, en fonction du contexte et si applicable, et la même interprétation sera faite en cas de référence à un "Associé" ou aux "Associés".

Chaque catégorie de Parts Sociales aura les mêmes droits, sauf s'il en est disposé autrement dans les présents Statuts. Chaque Part Sociale donne droit à une (1) voix à toutes les assemblées des Associés.

6.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6.3. Toutes les Parts Sociales sont rachetables sous les conditions et modalités suivantes (pour les besoins de ces Statuts, rachetable signifie que les Parts Sociales sont rachetées et annulées). La Société doit informer les détenteurs des Parts Sociales avant tout rachat. Le rachat a lieu à l'initiative de la Société, à l'exclusion de toute demande des détenteurs des Parts Sociales, et pour une ou plusieurs catégories entières de Parts Sociales (par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette/ces catégorie(s)). Dans le cas d'un rachat de catégories de Parts Sociales, ce rachat sera fait dans l'ordre numérique inverse (commençant avec la catégorie I).

6.4. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales, une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des Associés) et les détenteurs des Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la catégorie concernée détenue par eux et annulée.

6.5. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée.

6.6. Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'Article 16 des statuts. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des Parts Sociales sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de la catégorie concernée sauf autrement décidé par l'assemblée générale des Associés

délibérant comme en matière de modification des Statuts cependant sous la réserve que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

6.7. A compter du rachat des Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de ces Statuts, les mots suivants auront les définitions suivantes:

- "Montant Disponible" signifie en relation avec les Parts Sociales, le montant total des bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales de la Société devant être rachetée et annulée (tel que déterminé conformément à l'article 16 des Statuts) (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la Loi mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets (attribuables à la catégorie de Parts Sociales de la Société devant être rachetée et annulée (tel que déterminé conformément à l'article 16 des Statuts) (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'article 16 des Statuts);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la Loi;

L = pertes (y compris les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions de la Loi ou aux Statuts.

- "Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par Part Sociale à payer aux Associés;

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée;

- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date qui n'est pas antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat de la catégorie de Parts Sociales concernée;

- "Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour les Parts Sociales ainsi annulées."

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 16. Profits - Réserves.

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée.

16.3. Tout dividende devra être alloué et payé dans l'ordre suivant:

(i) le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie A aura (ont) droit à un dividende égal à 0,10 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie A;

(ii) le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie B aura (ont) droit à un dividende égal à 0,15 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie B;

(iii) le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie C aura (ont) droit à un dividende égal à 0,20 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie C;

(iv) le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie D aura (ont) droit à un dividende égal à 0,25 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie D;

(v) le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie E aura (ont) droit à un dividende égal à 0,30 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie E;

(vi) le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie F aura (ont) droit à un dividende égal à 0,35 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie F;

(vii) le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie G aura (ont) droit à un dividende égal à 0,40 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie G;

(viii) le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie H aura (ont) droit à un dividende égal à 0,45 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie H;

(ix) le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie I aura (ont) droit à un dividende égal à 0.50 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie I.

Si toutes les catégories de Parts Sociales restantes (par ordre alphabétique, par exemple les Parts Sociales de catégorie I) ont été annulées suite à leur rachat ou autre, au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes devra alors être alloué à la dernière catégorie de Parts Sociales restante dans l'ordre numérique inverse (par exemple en commençant par les Parts Sociales de catégorie H).

16.4. Dans tous les cas, des dividendes ne pourront être distribués et des Parts Sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi et conformément aux autres dispositions légales applicables.

16.5. Les dividendes déclarés pourront être payés dans toute devise déterminée par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et pourront être payés aux lieux et heures déterminés par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance. Le Gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance pourra déterminer le taux de change final applicable à la devise utilisée lors du paiement des dividendes. Un dividende déclaré mais non payé pendant une durée de cinq (5) ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Part Sociale, sera perdu pour le détenteur de cette Part Sociale et sera retourné à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés et détenus par la Société pour le compte des Associés.

16.6. La prime d'émission pourra être distribuée à l'(aux) Associé(s) sur décision de l'assemblée générale de(s) l'Associé(s) conformément aux dispositions détaillées ci-après. L'assemblée générale de(s) l'Associé(s) peut décider d'allouer un montant du compte de prime d'émission au compte de la réserve légale.

16.7. Le Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires aux Associés, à tout moment, sous les conditions suivantes:

16.7.1. le Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

16.7.2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à une réserve, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.»

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31184. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016063550/344.

(160024818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Domingo Westend Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 203.767.

—
STATUTES

In the year two thousand sixteen,
on the twenty-first day of the month of January.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“Anglia UK Real Estate Portfolio 1 S.à r.l.”, a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office in 10, rue Antoine Jans, L-1820, Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

duly represented by:

Mr Emanuele VECCHIO, employee, with professional address at 10, rue Antoine Jans, L-1820, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 21 January 2016.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary executing, remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party declared to form:

Art. 1. The company will exist under the name of "Domingo Westend Investments S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 3. The purpose of the Company is all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form and/or directly into real estate properties, the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may more specifically use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin and/or real estate properties, participate in the creation, the development and the control of any enterprise for the acquisition by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever of securities and patents and/or real estate properties, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents and/or real estate properties, grant to the companies, in which it has a participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

The Company may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are able to promote their development or extension.

Art. 4. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 5. The corporate capital is set at twenty-three thousand British Pounds (23'000.- GBP) divided into twenty-three thousand (23'000) shares with a nominal value of one British Pound (1.- GBP) per share, each fully paid-up.

Art. 6. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation given in a general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation and provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of association and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Any shareholders' meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 7. In case the Company was to have only one single shareholder, the decisions are taken by this single shareholder and will be put in writing and will be recorded under the form of minutes.

Art. 8. The Company shall be managed by one (1) or two (2) manager(s) (each a "Manager") (gérants), shareholder(s) or not, or by a board of managers (the "Board of Managers") composed of not less than three (3) members, designated by the meeting of shareholders deciding at the simple majority of the shares as stipulated in article 12 for the meetings of shareholders not amending the articles of association.

The sole Manager may accomplish all acts of administration and disposition necessary or useful for the accomplishment of the corporate object except for those reserved by law to the decision of the shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of its single Manager or in case of several Managers by the joint signature of two (2) Managers.

The Board of Managers may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company to one of the Managers. In this case, towards third parties, the Company is in all circumstances committed by the sole signature of the delegate of the Board of Managers acting within the limits of his powers.

In its current relations with the public administration, the Company is validly represented by one Manager, whose signature legally commits the Company.

The mandate of the Manager(s) may be granted for a limited or unlimited period.

Meetings of the Board of Managers may be convened by any Manager. They shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

A Manager or his proxyholder may validly participate in a Board meeting by means of telephone conference, video conference or similar form of communications equipment, provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting in Luxembourg. Nevertheless, a majority of Managers shall be physically present in Luxembourg.

Art. 9. The Company is not dissolved by the death, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder or one of the shareholders. In case of death of a shareholder, the Company will continue to run among the heirs of the sole shareholder who passed away or among the surviving shareholders and the inheritance of the shareholder who passed away, all this in the limits of article 189 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended from time to time.

The Company nevertheless knows only one shareholder per share and the heirs will have to designate one person among themselves in order to represent them vis-à-vis of the Company.

The heirs and creditors may not, for whatever reason, ask to have seals put on the assets and documents of the Company nor to get involved in whatever form in the activity of the administration of the Company. With reference to the exercise of their rights they have to refer to the corporate inventories and decisions of the shareholders.

Art. 10. The financial year starts on January the 1st and finishes on December 31st, of each year.

Art. 11. The Company may be dissolved in accordance with the legal provisions.

Art. 12. The decisions not amending the articles of association are not taken validly unless they are approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If because of absence or abstention of shareholders, this figure is not reached at the first meeting or first written consultation the shareholders are convened or consulted a second time by registered mail and the decisions are taken at the majority of the votes cast regardless of the portion of capital represented under the condition that they concern only matters examined in the first meeting or consultation.

The shareholders cannot, except by unanimous vote, change the nationality of the Company. All other amendments of the articles of association are decided at a majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters (3/4) of the corporate capital. In no case can the majority oblige a shareholder to increase his shareholding.

In case the Company has only one shareholder, the powers of the meeting of shareholders is conferred to the sole shareholder and the decision of this sole shareholder are taken in the form as foreseen in article 7.

Art. 13. With reference to all other points not specifically regulated by the present articles of association, the shareholders are subject to the existing legal regulations.

Subscription - payment

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount in GBP	% of the Share Capital
Anglia UK Real Estate Portfolio 1 S.à r.l., prenamed;	23'000	23'000.-	100%
TOTAL	23'000	23'000.-	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the total amount of twenty-three thousand British Pounds (23'000.- GBP) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended from time to time have been fulfilled.

Evaluation / Costs

The total amount of costs, expenses, remuneration's charges under whatever form charged to the Company or to be paid by the Company that are in connection with its formation amount to approximately thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

Thereafter the sole shareholder, acting in said capacity, has taken the following resolutions:

1. The Company is managed by two (2) managers.
2. Are appointed as managers of the Company for a period expiring at the meeting of the shareholders resolving on the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2018 with the authority as detailed in article 8 of the articles of association:
 - Mr Judicael Mounquenguy, Company director, born in Lambarene (Gabon), on 24 May 1982, professionally residing at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Emanuele Vecchio, Company director, born in Marsala (Italy), on 02 June 1981, professionally residing at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. The Company's registered office is fixed at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by the French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us, notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize,

le vingt et un janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Anglia UK Real Estate Portfolio 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège au 10, rue Antoine Jans, L-1820, Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par:

Monsieur Emanuele VECCHIO, employé privé, avec adresse professionnelle au 10, rue Antoine Jans, L-1820, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 21 janvier 2016.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie pré mentionnée a déclaré constituer:

Art. 1^{er}. La société adopte la dénomination «Domingo Westend Investments S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

Art. 3. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toutes entreprises sous quelque forme et/ou directement dans des biens immobiliers, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut plus particulièrement utiliser ses fonds pour la mise en place, la gestion, le développement et la cession d'un portefeuille composé de tous titres et brevets de toute origine et/ou de propriétés immobilières, participer à la création, le développement et le contrôle de toute entreprise pour l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière que ce soit des titres et brevets et/ou des propriétés immobilières, les réaliser par voie de vente, transfert, échange ou autrement, avoir développé ces titres et brevets et/ou des propriétés immobilières, accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations que ce soit qui sont directement ou indirectement liés à ses objets et qui sont en mesure de promouvoir leur développement ou extension.

Art. 4. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt-trois mille Livres Sterling (23'000.-GBP) divisé en vingt-trois mille (23'000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) par part sociale, chacune entièrement libérée.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation donnée en assemblée des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate et pour autant que la société dispose de suffisamment de fonds distribuables à cet effet.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par le/les associé(s).

Toute Assemblée Générale se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 7. Au cas où la Société ne devait avoir qu'un seul associé, les décisions sont prises par l'associé unique et sont établies par écrit ou inscrites sur un procès-verbal.

Art. 8. La Société est administrée et gérée par un (1) ou deux (2) gérant(s) (chacun un «Gérant»), associé(s) ou non, ou par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé d'au moins trois (3) membres, nommé(s) par l'assemblée des associés, statuant à la majorité simple des parts sociales comme stipulé à l'article 12 pour les assemblées non modificatives des statuts.

Le Gérant unique peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de son Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants par la signature conjointe de deux (2) Gérants.

Le Conseil de Gérance pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à un Gérant. En ce cas, vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du délégué du Conseil de Gérance dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul Gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Le mandat du ou des Gérants peut être conféré pour une durée limitée ou illimitée.

Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être convoquées par tout Gérant. Elles se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg.

Un Gérant ou son mandataire peuvent valablement participer à une réunion du Conseil de Gérance au moyen de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de se parler tout au long de la réunion et que la majorité des Gérants soit physiquement présente au Luxembourg.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou l'un des associés. En cas de décès d'un associé, la Société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé tout ceci dans les limites de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre.

La Société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter vis-à-vis de la Société.

Les héritiers et créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. La Société pourra être dissoute conformément aux dispositions légales.

Art. 12. Les décisions non modificatives des statuts ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si, par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou première consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première réunion ou consultation.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications statutaires sont décidées à la majorité (en nombre) des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa participation.

Lorsque la Société n'a qu'un seul associé les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés sont attribués à l'associé unique et les décisions de l'associé unique sont prises dans les formes prévues à l'article 7.

Art. 13. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit GBP	% du capital social
Anglia UK Real Estate Portfolio 1 S.à r.l., pré qualifiée	23'000	23'000.-	100%
TOTAL	23'000.-	23'000.-	100%

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que le montant total de vingt-trois mille Livres Sterling (23'000.- GBP) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autres se trouvent remplies.

Evaluation / Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont assumés par elle à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris en cette qualité, les résolutions suivantes:

1. La Société est gérée par deux (2) gérants.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée des associés se prononçant sur les comptes annuels de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2018 avec les pouvoirs énumérés à l'article 8 des présents statuts:
 - Monsieur Judicael Mounguenguy, administrateur de société, né à Lambarene (Gabon), le 24 mai 1982, résidant professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Monsieur Emanuele Vecchio, administrateur de société, né à Marsala (Italie), le 02 juin 1981, résidant professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
3. La Société a son siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de Société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la patrie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: E. VECCHIO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1980. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016064389/269.

(160026504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Dakar Finance S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 200.963.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Dakar Finance S.A., a société anonyme, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 200.963 (hereinafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 October 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("the Meeting"). The articles of association have not been amended since.

The Meeting opened with Mr Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg, in the chair (the "Chairman"), who appointed Mrs Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg, as secretary.

The meeting elects Mrs Alexandra Margouët, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer.

The Chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the "Board of the Meeting".

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

- the sole shareholder present or represented and the number of its shares is shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending sole shareholder, the proxyholder of the represented sole shareholder and by the members of the Board of the Meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;
- the proxies of the represented sole shareholder, if any, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed;
- the entire share capital, represented by registered shares, was present or represented at the present Meeting, the sole shareholder declares having had due notice and got knowledge of the agenda of the present meeting, which had been previously communicated to him;
- the Meeting was therefore validly constituted and could validly deliberate and resolve on all items of the following agenda:

Agenda

1. Decrease of the nominal value of the shares of the Company from currently one euro (EUR 1) per share to one euro cent (EUR 0.01) per share and consequent split of the existing forty-five thousand (45,000) shares resulting in a share capital of forty-five thousand euro (EUR 45,000) into four million five hundred thousand (4,500,000) shares.
2. Increase of the share capital of the Company from its current amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000) represented by four million five hundred thousand (4,500,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, up to one hundred forty-five thousand five hundred thirty-seven euro and four cents (EUR 145,537.04) through the issue of ten million fifty-three thousand seven hundred and four (10,053,704) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.
3. Amendment of article 5 of the articles of association.
4. Miscellaneous.

The Meeting, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the extraordinary meeting of the sole shareholder, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to decrease the nominal value of the shares of the Company from currently one euro (EUR 1) per share to one euro cent (EUR 0.01) per share.

As a consequence, the Meeting decides to split of the existing forty-five thousand (45,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, resulting in a share capital of forty-five thousand euro (EUR 45,000) into four million five hundred thousand (4,500,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Second resolution

The Meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred thousand five hundred thirty-seven euro and four cents (EUR 100,537.04) from its current amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000) represented by four million five hundred thousand (4,500,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each up to one hundred forty-five thousand five hundred thirty-seven euro and four cents (EUR 145,537.04) through the issue of ten million fifty-three thousand seven hundred and four (10,053,704) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Subscription and Payment

Then the sole shareholder Dakar Intermediate S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 200.916, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg (the "Subscriber"), here represented by Mrs. Alexandra Margouët, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy,

declares to subscribe all the ten million fifty-three thousand seven hundred and four (10,053,704) new shares.

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of ten million fifty-three thousand seven hundred and four euro (EUR 10,053,704) so that the amount of ten million fifty-three thousand seven hundred and four euro (EUR 10,053,704) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of ten million fifty-three thousand seven hundred and four euro (EUR 10,053,704) consists of an amount of one hundred thousand five hundred thirty-seven euro and four cents (EUR 100,537.04) allocated to the share capital and an amount of nine million nine hundred fifty-three thousand one hundred sixty-six euro and ninety-six cents (EUR 9,953,166.96) allocated to the share premium account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting decides to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at one hundred forty-five thousand five hundred thirty-seven euro and four cents (EUR 145,537.04) represented by fourteen million five hundred fifty-three thousand seven hundred four (14,553,704) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 5.400,-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de Dakar Finance S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.963 (ci-après la "Société"), constituée selon acte du notaire soussigné résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 octobre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (l'"Assemblée"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Président»), qui a nommé Madame Solange Wolter-Schieres, résidant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée a élu Madame Alexandra Margouët, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur sont ensemble appelés le «Bureau de l'Assemblée».

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- l'actionnaire unique présent ou représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique présent, le mandataire représentant l'actionnaire unique et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

- la procuration, paraphée ne varietur par la comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

- l'ensemble du capital social, représenté par des actions nominatives, est présent ou représenté à l'Assemblée et l'actionnaire unique se reconnaît dûment convoqué et a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour bien avant la présente assemblée et renonce ainsi à toute formalité de convocation.

- l'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction de la valeur nominale des actions de la Société de leur valeur actuelle d'un euro (EUR 1) par action à un centime d'euro (EUR 0,01) par action et en conséquence, division des quarante-cinq mille (45.000) actions existantes résultant du capital social de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000) en quatre millions cinq cents mille (4.500.000) actions.

2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000) représenté par quatre millions cinq cents mille (4.500.000) d'actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, jusqu'à un montant de cent quarante-cinq mille cinq cent trente-sept euros et quatre centimes (EUR 145.537,04), par l'émission de dix millions cinquante-trois mille sept cent quatre euros (10.053.704) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société

4. Divers

L'Assemblée, représentant la totalité du capital social de la Société et agissant à la place de l'assemblée extraordinaire de l'actionnaire unique, requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Assemblée décide de réduire la valeur nominale des actions de la Société de leur valeur actuelle d'un euro (EUR 1) par action à un centime d'euro (EUR 0,01) par action.

En conséquence, l'Assemblée décide de diviser les quarante-cinq mille (45.000) actions existantes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, résultant du capital social de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000) en quatre millions cinq cents mille (4.500.000) actions ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Deuxième Résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent mille cinq cent trente-sept euros et quatre centimes (EUR 100.537,04) de son montant actuel de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000) représenté par quatre millions cinq cents mille (4.500.000) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune jusqu'à un montant de cent quarante-cinq mille cinq cent trente-sept euros et quatre centimes (EUR 145.537,04), par l'émission de dix millions cinquante-trois mille sept cent quatre (10.053.704) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et Paiement

Ensuite l'actionnaire unique Dakar Intermediate S.à r.l., a société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.916 (le «Souscripteur»), ici représentée par Madame Alexandra Margouët, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant,

déclare souscrire toutes les dix millions cinquante-trois mille sept cent quatre (10.053.704) nouvelles actions émises.

Les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en numéraire consistant en dix millions cinquante-trois mille sept cent quatre euro (EUR 10.053.704) de sorte que le montant de dix millions cinquante-trois mille sept cent quatre euro (EUR 10.053.704) est dès à présent disponible pour la Société, tel qu'il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de dix million cinquante-trois mille sept cent quatre euro (EUR 10.053.704) consiste en un montant de cent mille cinq cent trente-sept euros et quatre centimes (EUR 100.537,04) alloués au capital social et en un montant de neuf millions neuf cent cinquante-trois mille cent soixante-six euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 9.953.166,96) alloués à la prime d'émission de la Société.

Troisième Résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent quarante-cinq mille cinq cent trente-sept euros et quatre centimes (EUR 145.537,04), représenté par quatorze millions cinq cent cinquante-trois mille sept cent quatre (14.553.704) actions ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres actions.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 5.400,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, A. MARGOUËT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39628. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016064383/179.

(160026344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Iesp Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 151.368.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of IESP INVEST, a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 151.368, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated February 12th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 636 of March 25th, 2010.

The Meeting is presided by Mrs Catherine BEERENS, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 2, first paragraph of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuf janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de IESP INVEST, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151.368, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 12 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 636 du 25 mars 2010.

L'Assemblée est présidée par Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BEERENS, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 février 2016. 2LAC/2016/2337. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016064530/109.

(160025909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Raging Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 112.501.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of RAGING INVESTMENTS, a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 112.501, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated December 2nd, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 476 of March 6th, 2006.

The Meeting is presided by Mrs Catherine BEERENS, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 2, first paragraph of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuf janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de RAGING INVESTMENTS, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112.501, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 2 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 476 du 6 mars 2006.

L'Assemblée est présidée par Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BEERENS, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 février 2016. 2LAC/2016/2333. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016064774/109.

(160025876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Sabado Westend Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 203.777.

—
STATUTES

In the year two thousand sixteen,
on the twenty-first day of the month of January.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“Anglia UK Real Estate Portfolio 1 S.à r.l.”, a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office in 10, rue Antoine Jans, L-1820, Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

duly represented by Mr Emanuele VECCHIO, employee, with professional address at 10, rue Antoine Jans, L-1820, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 21 January 2016.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary executing, remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party declared to form:

Art. 1. The company will exist under the name of "Sabado Westend Investments S.à r.l." (the “Company”).

Art. 2. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 3. The purpose of the Company is all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form and/or directly into real estate properties, the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may more specifically use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin and/or real estate properties, participate in the creation, the development and the control of any enterprise for the acquisition by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever of securities and patents and/or real estate properties, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents and/or real estate properties, grant to the companies, in which it has a participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

The Company may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are able to promote their development or extension.

Art. 4. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 5. The corporate capital is set at twenty-three thousand British Pounds (23'000.- GBP) divided into twenty-three thousand (23'000) shares with a nominal value of one British Pound (1.- GBP) per share, each fully paid-up.

Art. 6. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation given in a general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation and provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of association and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Any shareholders' meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 7. In case the Company was to have only one single shareholder, the decisions are taken by this single shareholder and will be put in writing and will be recorded under the form of minutes.

Art. 8. The Company shall be managed by one (1) or two (2) manager(s) (each a "Manager") (gérants), shareholder(s) or not, or by a board of managers (the "Board of Managers") composed of not less than three (3) members, designated by the meeting of shareholders deciding at the simple majority of the shares as stipulated in article 12 for the meetings of shareholders not amending the articles of association.

The sole Manager may accomplish all acts of administration and disposition necessary or useful for the accomplishment of the corporate object except for those reserved by law to the decision of the shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of its single Manager or in case of several Managers by the joint signature of two (2) Managers.

The Board of Managers may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company to one of the Managers. In this case, towards third parties, the Company is in all circumstances committed by the sole signature of the delegate of the Board of Managers acting within the limits of his powers.

In its current relations with the public administration, the Company is validly represented by one Manager, whose signature legally commits the Company.

The mandate of the Manager(s) may be granted for a limited or unlimited period.

Meetings of the Board of Managers may be convened by any Manager. They shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

A Manager or his proxyholder may validly participate in a Board meeting by means of telephone conference, video conference or similar form of communications equipment, provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting in Luxembourg. Nevertheless, a majority of Managers shall be physically present in Luxembourg.

Art. 9. The Company is not dissolved by the death, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder or one of the shareholders. In case of death of a shareholder, the Company will continue to run among the heirs of the sole shareholder who passed away or among the surviving shareholders and the inheritance of the shareholder who passed away, all this in the limits of article 189 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended from time to time.

The Company nevertheless knows only one shareholder per share and the heirs will have to designate one person among themselves in order to represent them vis-à-vis of the Company.

The heirs and creditors may not, for whatever reason, ask to have seals put on the assets and documents of the Company nor to get involved in whatever form in the activity of the administration of the Company. With reference to the exercise of their rights they have to refer to the corporate inventories and decisions of the shareholders.

Art. 10. The financial year starts on January the 1st and finishes on December 31st, of each year.

Art. 11. The Company may be dissolved in accordance with the legal provisions.

Art. 12. The decisions not amending the articles of association are not taken validly unless they are approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If because of absence or abstention of shareholders, this figure is not reached at the first meeting or first written consultation the shareholders are convened or consulted a second time by registered mail and the decisions are taken at the majority of the votes cast regardless of the portion of capital represented under the condition that they concern only matters examined in the first meeting or consultation.

The shareholders cannot, except by unanimous vote, change the nationality of the Company. All other amendments of the articles of association are decided at a majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters (3/4) of the corporate capital. In no case can the majority oblige a shareholder to increase his shareholding.

In case the Company has only one shareholder, the powers of the meeting of shareholders is conferred to the sole shareholder and the decision of this sole shareholder are taken in the form as foreseen in article 7.

Art. 13. With reference to all other points not specifically regulated by the present articles of association, the shareholders are subject to the existing legal regulations.

Subscription - payment

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount in GBP	% of the Share Capital
Anglia UK Real Estate Portfolio 1 S.à r.l., prenamed	23'000	23'000.-	100%
TOTAL	23'000	23'000.-	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the total amount of twenty-three thousand British Pounds (23'000.- GBP) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended from time to time have been fulfilled.

Evaluation/Costs

The total amount of costs, expenses, remuneration's charges under whatever form charged to the Company or to be paid by the Company that are in connection with its formation amount to approximately thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

Thereafter the sole shareholder, acting in said capacity, has taken the following resolutions:

1. The Company is managed by two (2) managers.
2. Are appointed as managers of the Company for a period expiring at the meeting of the shareholders resolving on the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2018 with the authority as detailed in article 8 of the articles of association:

- Mr Judicael MOUNGUENGY, Company director, born in Lambarene (Gabon), on 24 May 1982, professionally residing at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Emanuele VECCHIO, Company director, born in Marsala (Italy), on 02 June 1981, professionally residing at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. The Company's registered office is fixed at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by the French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us, notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize,
le vingt et un janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Anglia UK Real Estate Portfolio 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège au 10, rue Antoine Jans, L-1820, Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Emanuele VECCHIO, employé privé, avec adresse professionnelle au 10, rue Antoine Jans, L-1820, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 21 janvier 2016.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie pré mentionnée a déclaré constituer:

Art. 1^{er}. La société adopte la dénomination «Sabado Westend Investments S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

Art. 3. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toutes entreprises sous quelque forme et/ou directement dans des biens immobiliers, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut plus particulièrement utiliser ses fonds pour la mise en place, la gestion, le développement et la cession d'un portefeuille composé de tous titres et brevets de toute origine et/ou de propriétés immobilières, participer à la création, le développement et le contrôle de toute entreprise pour l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière que ce soit des titres et brevets et/ou des propriétés immobilières, les réaliser par voie de vente, transfert, échange ou autrement, avoir développé ces titres et brevets et/ou des propriétés immobilières, accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations que ce soit qui sont directement ou indirectement liés à ses objets et qui sont en mesure de promouvoir leur développement ou extension.

Art. 4. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt-trois mille Livres Sterling (23'000.-GBP) divisé en vingt-trois mille (23'000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) par part sociale, chacune entièrement libérée.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation donnée en assemblée des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate et pour autant que la société dispose de suffisamment de fonds distribuables à cet effet.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par le/les associé(s).

Toute Assemblée Générale se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 7. Au cas où la Société ne devait avoir qu'un seul associé, les décisions sont prises par l'associé unique et sont établies par écrit ou inscrites sur un procès-verbal.

Art. 8. La Société est administrée et gérée par un (1) ou deux (2) gérant(s) (chacun un «Gérant»), associé(s) ou non, ou par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé d'au moins trois (3) membres, nommé(s) par l'assemblée des associés, statuant à la majorité simple des parts sociales comme stipulé à l'article 12 pour les assemblées non modificatives des statuts.

Le Gérant unique peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de son Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants par la signature conjointe de deux (2) Gérants.

Le Conseil de Gérance pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à un Gérant. En ce cas, vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du délégué du Conseil de Gérance dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul Gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Le mandat du ou des Gérants peut être conféré pour une durée limitée ou illimitée.

Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être convoquées par tout Gérant. Elles se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg.

Un Gérant ou son mandataire peuvent valablement participer à une réunion du Conseil de Gérance au moyen de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de se parler tout au long de la réunion et que la majorité des Gérants soit physiquement présente au Luxembourg.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou l'un des associés. En cas de décès d'un associé, la Société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé tout ceci dans les limites de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre.

La Société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter vis-à-vis de la Société.

Les héritiers et créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. La Société pourra être dissoute conformément aux dispositions légales.

Art. 12. Les décisions non modificatives des statuts ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si, par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou première consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première réunion ou consultation.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications statutaires sont décidées à la majorité (en nombre) des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa participation.

Lorsque la Société n'a qu'un seul associé les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés sont attribués à l'associé unique et les décisions de l'associé unique sont prises dans les formes prévues à l'article 7.

Art. 13. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit GBP	% du capital social
Anglia UK Real Estate Portfolio 1 S.à r.l., pré qualifiée	23'000	23'000	100%
TOTAL	23'000.-	23'000.-	100%

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que le montant total de vingt-trois mille Livres Sterling (23'000.- GBP) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autres se trouvent remplies.

Evaluation/Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont assumés par elle à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris en cette qualité, les résolutions suivantes:

1. La Société est gérée par deux (2) gérants.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée des associés se prononçant sur les comptes annuels de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2018 avec les pouvoirs énumérés à l'article 8 des présents statuts:
 - Monsieur Judicael Mounguenguy, administrateur de société, né à Lambarene (Gabon), le 24 mai 1982, résident professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Monsieur Emanuele Vecchio, administrateur de société, né à Marsala (Italie), le 02 juin 1981, résident professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. La Société a son siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de Société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la patrie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: E. VECCHIO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1989. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016064793/267.

(160026626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Zimmer Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.577.620,70.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.255.

In the year two thousand fifteen, on the thirty-first day of December.

Before US Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

- Zimmer Schweiz Holdings GmbH, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Switzerland having its registered office at 8 Sulzer-Allee, 8404 Winterthur, Switzerland and registered with the Canton of Zurich Commercial Register under number CHE-103.588.205 ("ZH1CH"),

here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary's clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on December 29, 2015;

and

- Zimmer Biomet LHS-1 S.à r.l. in liquidation, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 200.421 ("ZB LHS-1"),

here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary's clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on December 29, 2015.

ZH1CH and ZB LHS-1 are hereafter collectively referred to as the "Shareholders".

Said proxies signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, represented as stated above have requested the notary to state as follows:

I. That ZH1CH holds all the forty-one thousand nine hundred forty-three (41,943) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each and all the one hundred seventeen thousand nine hundred sixty-two (117,962) Class A preferred shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each of Zimmer Luxembourg II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 8, 2004, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 822 of August 11, 2004 and registered with the Luxembourg Trade and Company Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 101.255 (the "Company"). The Articles of Association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed enacted by Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on November 27, 2015 not yet published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the "Articles").

II. That ZB LHS-1 holds all the three hundred eighty-seven (387) Class B preferred shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each of the Company.

III. That the Shareholders declare that they have full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agree to waive the notice requirements, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the Agenda of the meeting is the following:

1. Consider a change of the Company's functional currency from Euro to US Dollar and a redenomination of the share capital from Euro to US Dollar effective as of December 31, 2015 at 11.59 PM CET;

2. Consider dividing the share capital into shares having a nominal value of one hundred nine US Dollars and sixty-six cents (USD 109.66) each;
 3. Consider amending Articles 5, 23 and 24 of the Company's Articles of Association; and
 4. Miscellaneous.
- V. That, on basis of the Agenda, the Shareholders take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to change the Company's functional currency, effective as of December 31, 2015 at 11.59 PM CET, from Euro to US Dollar and accordingly to redenominate the Company's share capital from its Euro-denominated amount of sixteen million twenty-nine thousand two hundred Euros (EUR 16,029,200) to seventeen million five hundred seventy-seven thousand six hundred twenty US Dollars and seventy cents (USD 17,577,620.70) using the exchange rate provided by WMReuters of December 23, 2015, being EUR 1 = USD 1.09665. An amount of eight hundred one US Dollar and fifty cents (USD 801.50) is allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

Further to the above resolution, the Shareholders resolve to restate the nominal value of the shares of the Company, so that henceforth the share capital of the Company amounts to seventeen million five hundred seventy-seven thousand six hundred twenty US Dollars and seventy cents (USD 17,577,620.70) represented by forty-one thousand nine hundred forty-three (41,943) ordinary shares, one hundred seventeen thousand nine hundred sixty-two (117,962) Class A Preferred shares and three hundred eighty-seven (387) Class B Preferred shares with a nominal value of one hundred nine US Dollars and sixty-six cents (USD 109.66) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend Articles 5, 23 and 24 of the Bylaws, which shall henceforth read as follows:

Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is set at seventeen million five hundred seventy-seven thousand six hundred twenty US Dollars and seventy cents (USD 17,577,620.70) divided into forty-one thousand nine hundred forty-three (41,943) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), one hundred seventeen thousand nine hundred sixty-two (117,962) Class A Preferred shares (the "Class A Preferred Shares") and three hundred eighty-seven (387) Class B Preferred shares (The "Class B preferred Shares"), with a nominal value of one hundred nine US Dollars and sixty-six cents (USD 109.66) each, all of which are fully paid up.

Art. 23. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profits of the Company. From the net profits of the Company, five per cent (5%) shall each year be allocated to the statutory reserve. That allocation will cease to be required as soon and as long as the statutory reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

Each Class A Preferred Share shall be entitled to a cumulative annual dividend equal to seven point five seven six five percent (7.5765%) of six thousand eighty-four Euros and sixty-five Cents (EUR 6,084.65).

Each Class B Preferred Share shall be entitled to a cumulative annual dividend equal to 12 month EURO LIBOR as of the end of the relevant financial year plus two hundred fifty point twenty five basis points (12-Month EURO LIBOR + 250.25 bps) of eighty-seven thousand six hundred three Euros and six Cents (EUR 87,603.06).

The preferred dividend rights of the Class A Preferred Shares and of the Class B Preferred Shares are to be paid in USD according to the EUR / USD exchange rate as provided by WMReuters of the day of the declaration of dividend.

The preferred dividend rights of the Class A Preferred Shares, including any unpaid accumulated preferred dividend shall rank senior to any dividend rights on the Class B Preferred Shares or on the Ordinary Shares.

The preferred dividend rights of the Class B Preferred Shares, including any unpaid accumulated preferred dividend shall rank senior to any dividend rights on the Ordinary Shares.

Any dividend to which a class of shares is entitled pursuant to Article 23 shall only be payable as, if and when declared by the shareholder(s) or the Manager(s) in case of an interim dividend.

The shareholders or the Manager(s) in case of an interim dividend shall determine whether the accrued but unpaid preferred dividends shall be paid, on an annual basis.

After payment of the preferred dividend entitlements set forth in this Article 23, including any unpaid accumulated preferred dividend, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it together with carried forward profits, distributable reserves to the holder(s) of Ordinary Shares as dividend.

Subject to the conditions fixed by law and the compliance with the principles set forth in this Article 23, the Manager (s) may pay out an advance payment on dividends on the basis of interim accounts prepared by the Manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but

decreased by losses carried forward and sums to be allocated to the statutory reserve. The Manager(s) determine the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s), voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the managers or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following amount and order of priority;

(i) first, to creditors other than shareholders in satisfaction (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities and the expenses of liquidation;

(ii) second, to the shareholders in satisfaction (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities to shareholders;

(ii) third, to the payment to the holders of the Class A Preferred Shares of any unpaid dividend distribution entitlement due according to article 23 together with an amount equal to six thousand eighty-four Euros and sixty-five Cents (EUR 6,084.65.-) per share, in liquidation of their interests in the Company.

(ii) fourth, to the payment to the holders of the Class B Preferred Shares of any unpaid dividend distribution entitlement due according to article 23 together with an amount equal to eighty-seven thousand six hundred three Euros and six Cents (EUR 87,603.06.-) per share, in liquidation of their interests in the Company.

(iv) finally, to the payment of all remaining liquidation proceeds to holders of Ordinary Shares. Liquidation proceeds related to the Class A Preferred Shares and the Class B Preferred Shares are to be paid in USD according to the EUR / USD exchange rate as provided by WMReuters of the day of the liquidation distribution.”

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze le trente et un décembre

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

- Zimmer Schweiz Holdings GmbH, une société dûment constituée et existant valablement selon les lois suisses, ayant son siège social au 8 Sulzer-Allee, 8404 Winterthur, Suisse et immatriculée auprès du Registre Commercial du Canton de Zurich sous le numéro CHE-103.588.205 (“ZH1CH”)

ici représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 décembre 2015;

et

- Zimmer Biomet LHS-1 S.a.r.l, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.421 (“ZB LHS-1”) ici représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 décembre 2015;

ZH1CH et ZB LHS-1 sont ci-après collectivement dénommés les «Associés».

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées.

Les comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que ZH1CH détient toutes les quarante et un mille neuf cent quarante-trois (41.943) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune et toutes les cent dix-sept mille neuf cent soixante-deux (117,962) parts sociales privilégiées de Catégorie A ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune de Zimmer Luxembourg II S.a.r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 822 du 11 août 2004 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.255

(la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 novembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les «Statuts»).

II. Que ZB LHS-1 détient toutes les trois cent quatre-vingt-sept (387) parts sociales privilégiées de Catégorie B de la Société ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune.

III. Que les Associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à la présente assemblée et renoncent à toutes les formalités de convocation de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Modification de la devise de la Société de l'Euro aux Dollars américains et modification de la devise du capital social de Société de l'Euro aux Dollars américains;

2. Division du capital social en parts sociales d'une valeur nominale de cent neuf Dollars américains et soixante-six cents (USD 109,66) chacune;

3. Modification du des articles 5, 23 et 24 des statuts de la Société;

4. Divers.

VI. Que sur base de l'ordre du jour, les Associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de changer la devise de la Société, avec effet au 31 décembre 2015 à 23h59 heure centrale d'Europe, de l'Euro aux Dollars américains et en conséquence de convertir le capital social de la Société s'élevant à seize millions vingt-neuf mille deux cents Euros (EUR 16.029.200) en dix-sept million cinq cent soixante-dix-sept mille six cent vingt Dollars américains et soixante-dix cents (USD 17.577.620.70) en utilisant le taux de change de EUR 1 = USD 1.09665 fournis par WMReuters le 23 décembre 2015. Un montant de huit cent un Dollars américains et cinquante cents (USD 801,50) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, les Associés décident de modifier la valeur nominale de parts sociales de la Société, de façon à ce que le capital social de la Société s'élève à dix-sept million cinq cent soixante-dix-sept mille six cent vingt Dollars américains et soixante-dix cents (USD 17.577.620.70) représenté par quarante et un mille neuf cent quarante-trois (41.943) parts sociales ordinaires, cent dix-sept mille neuf cent soixante-deux (117.962) parts sociales privilégiées de Catégorie A et trois cent quatre-vingt-sept (387) parts sociales privilégiées de Catégorie B d'une valeur nominale de cent neuf Dollars américains et soixante-six cents (USD 109,66) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier les articles 5, 23 et 24 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à dix-sept million cinq cent soixante-dix-sept mille six cent vingt Dollars américains et soixante-dix cents (USD 17.577.620.70) divisé en quarante et un mille neuf cent quarante-trois (41.943) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), cent dix-sept mille neuf cent soixante-deux (117.962) parts sociales privilégiées de catégorie A (les "Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A") et trois cent quatre-vingt-sept (387) parts sociales privilégiées de catégorie B (les "Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B"), ayant une valeur nominale de cent neuf Dollars américains et soixante-six cents (USD 109,66) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

Art. 23. Affectation des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) chaque année pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Chaque Part Sociale Privilégiée de Catégorie A ouvrira droit à un dividende annuel cumulatif égal à sept virgule cinq sept six cinq pourcent (7,5765 %) de six mille quatre-vingt-quatre Euros et soixante-cinq cents (EUR 6.084,65).

Chaque Part Sociale Privilégiée de Catégorie B ouvrira droit à un dividende annuel cumulatif égal à EURO LIBOR-12 mois à la date de clôture de l'exercice concerné plus deux cent cinquante virgule vingt-cinq points de base (EURO LIBOR-12 Mois + 250,25) de quatre-vingt-sept mille six cent trois Euros et six Centimes (EUR 87.603,06).

Les droits préférentiels des Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A et des Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B sont payables en USD sur base du taux de change EUR / USD fourni par WMReuters le jour de la déclaration de dividende.

Les droits aux dividendes privilégiés des Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A, y compris dividendes privilégiés cumulés et non payés seront de rang prioritaire à tout droit aux dividendes des Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B ou des Parts Sociales Ordinaires.

Les droits aux dividendes privilégiés des Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B, y compris dividendes privilégiés cumulés et non payés seront de rang prioritaire à tout droit aux dividendes des Parts Sociales Ordinaires.

Tous les dividendes auxquels une catégorie de parts sociales donne droit suivant cet article 23 seront payés si, et seulement si, une telle distribution a été décidée par les associés ou bien par le(s) Gérant(s) dans le cas d'un acompte sur dividende.

Les associés ou le(s) Gérant(s) dans le cas d'un acompte sur dividende, devront déterminer annuellement si les dividendes dus mais non payés seront payés.

L'associé unique où les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets, après paiement des droits aux dividendes tels que décrits dans l'article 23 y compris dividendes privilégiés cumulés et non payés. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires avec les bénéfices reportés à nouveau, les réserves distribuables sous forme de dividendes.

Sous réserve des dispositions fixées par la loi et conformément aux principes établis dans l'article 23 de ces Statuts, le (s) Gérant(s) peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes sur base des relevés de compte préparés par le Gérant unique, ou le cas échéant par le Conseil de Gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale. Le(s) Gérant(s) détermineront le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

24. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins des gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou morale) nommée par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et espèces de la Société seront affectés selon le montant et l'ordre de priorité suivant:

(i) Premièrement, aux créanciers autres que les associés en compensation (soit par paiement, soit par la création d'une provision raisonnable pour son paiement) des dettes et du passif de la Société et des dépenses de liquidation.

(ii) Deuxièmement, aux associés en compensation (Soit par paiement, soit par la création d'une provision raisonnable pour son paiement) des dettes et du passif de la Société et des dépenses de liquidation.

(iii) Troisièmement, au paiement, aux détenteurs de Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A de tout droit de distribution de dividende impayé dû en vertu l'article 23 ainsi qu'une somme égale à six mille quatre-vingt-quatre Euros et soixante-cinq Centimes (EUR 6.084,65,-) par part sociale en liquidation de leurs intérêts dans la Société.

(iv) Quatrièmement, au paiement aux détenteurs de Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B de tout droit de distribution de dividende impayé dû en vertu l'article 23 ainsi qu'une somme égale à quatre-vingt-sept mille six cent trois Euros et six Centimes (EUR 87.603,06) par part sociale, en liquidation de leurs intérêts dans la Société.

(v) Enfin, au paiement du solde du boni de liquidation aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Le boni de liquidation sur les Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A et des Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B sont payables en USD sur base du taux de change EUR / USD fourni par WMReuters le jour de la déclaration de dividende."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1076. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016064920/260.

(160026560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Kuhn Construction S.A., Société Anonyme,
(anc. Ets. Kuhn Entreprise de travaux publics et privés).
Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.
R.C.S. Luxembourg B 28.312.

L'an deux mille seize, le cinq février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Ets Kuhn Entreprise de travaux publics et privés (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 28.312, constituée suivant acte reçu en date du 8 juin 1988, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 13 septembre 1988 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 6 novembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 27 décembre 2006, numéro 2407.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland KUHN, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Marc QUINTUS, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas SCHMITZ, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que toutes les actions sont nominatives.

II. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Changement de la dénomination de la société en KUHN CONSTRUCTION S.A. et modification afférente des statuts.

2) Mise à jour des statuts.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en KUHN CONSTRUCTION S.A..

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «KUHN CONSTRUCTION S.A.».

Troisième résolution:

L'Assemblée décide de supprimer l'article 12 des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et du commissaire et de renuméroter les articles suivants.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 13 (ancien article 14) des statuts relatif au dépôt des actions au porteur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. KUHN, M. QUINTUS, N. SCHMITZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.I, le 10 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4627. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016067996/56.

(160030771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

BTZ S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3761 Tetange, 34, rue Thomas Byrne.

R.C.S. Luxembourg E 5.851.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le quatre février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Maxime AREND, gérant de crèches, né à Thionville (France) le 31 janvier 1988, (matricule 1988013115257), demeurant à L-4360 Esch-sur-Alzette, App. 497 Block 4 Et: 10, 4C, Porte de France, agissant en son nom personnel.

2.- Monsieur Jean-Marc AREND, employé privé, né à Thionville (France) le 23 septembre 1962, (matricule 1962092333098), demeurant à F-57330 Volmerange les Mines, 48 rue de Dudelange (France),

Ici représenté par Monsieur Maxime AREND, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 4 février 2016.

Laquelle procuration restera après avoir été signée "ne varietur" par les comparants, le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants agissant en leur dites qualités ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière que les prénommés déclarent constituer:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendraient associés dans le futur une société civile immobilière sous la dénomination "BTZ S.C.I."

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, l'administration et la gestion de tous immeubles et parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont notamment l'acquisition, la vente, le partage, l'acquisition ou la cession de droits immobiliers généralement quelconques, le démembrement de tout droit immobilier, la location partielle ou totale et la location temporelle des immeubles ainsi acquis, ainsi que toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter l'extension et le développement. La société pourra financer ses investissements par voie d'emprunts bancaires ou toutes autres sortes de financement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Tetange.

Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Titre II. - Capital social, Parts d'intérêts

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à CENT EUROS (€ 100,-), divisé en CENT (100) parts d'intérêts, sans désignation de valeur nominale.

Le capital social pourra à tout moment être modifié, sous les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

Art. 6. Chaque part d'intérêt donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts d'intérêts existantes dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices.

Art. 7. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

Art. 8. Les parts d'intérêts sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts d'intérêts sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 9. La cession de la pleine propriété, de la nue-propriété ou de l'usufruit des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

La pleine propriété, la nue-propriété et l'usufruit des parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés.

Ces droits ne peuvent être cédés (à titre gratuit ou à titre onéreux) entre vifs et la pleine ou la nue-propiété des parts d'intérêts ne peut être transmise à cause de mort à des non-associés, ou les parts d'intérêts ne peuvent être mises en gage, qu'avec l'accord unanime de tous les associés. Cet agrément n'est pas requis lorsque les droits sont transmis à des héritiers en ligne directe.

Tout associé désirant céder tout ou partie de ses droits sur les parts à un tiers, doit en informer le gérant, qui, à cet effet, convoquera une assemblée générale extraordinaire ayant à son ordre du jour l'agrément du cessionnaire. L'information comportera nécessairement le nom du tiers acquéreur et les conditions du projet de cession, notamment les délais de paiement et le prix ou l'évaluation en espèces, si le prix est exprimé autrement qu'en euros.

Lorsque l'assemblée générale extraordinaire refuse d'agréer le cessionnaire, la société est en droit de racheter les droits sur les parts, visés à l'alinéa précédent, pour son propre compte ou pour compte de personnes à désigner par elle.

Le non-exercice du droit de rachat par la société ouvre un droit de préemption sur les droits au profit de tous les coassociés du cédant au prorata de leurs parts dans la société.

Sauf accord du cédant le droit de rachat et le droit de préemption doivent être exercés sur la totalité des droits.

Le rachat effectué par la société sans désignation de tiers cessionnaires comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation des parts dont la pleine-propiété est acquise et à la réduction correspondante de son capital.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé font naître le droit de rachat au profit de la société et subsidiairement le droit de préemption au profit des coassociés de l'interdit, du failli ou de l'associé en déconfiture conformément aux stipulations précédentes.

En cas de décès d'un associé, la société a le droit de racheter à tout moment les droits sur les parts recueillis par les héritiers pour son propre compte ou pour le compte de personnes à désigner par elle.

Les alinéas précédents s'appliquent à cette hypothèse, y comprise la clause que les héritiers en ligne directe sont agréés automatiquement.

Le droit de rachat par la société pour son compte ou pour compte de personnes à désigner par elle visé ci-dessus ainsi que le droit de préemption des co-associés s'exercent aux prix convenu entre le Cédant et le Cessionnaire.

En cas de désaccord persistant sur le prix après un délai de deux mois la partie la plus diligente pourra saisir le Tribunal d'Arrondissement et et à Luxembourg, l'autre partie pourra être dûment appelée en vue d'une désignation d'un expert pour fixer la valeur des parts à céder.

L'expert devra prendre sa décision dans un délai de trois mois. La détermination du prix fixé par expert sera définitive et sans recours.

La Société communiquera par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés.

Le prix devra être payé endéans les 6 mois de la fixation du prix par expert.

Art. 10. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

Les parts sont transmissibles pour cause de décès aux héritiers en ligne directe respectivement aux légataires de l'associé décédé.

Titre III. - Assemblée générale des associés, Administration

Art. 11. Les associés sont convoqués par le ou les gérants de la société à une assemblée générale avec un préavis d'au moins deux semaines.

La convocation se fait par toute voie écrite qui laisse une trace et une preuve de la convocation faite en bonne et due forme.

Toutefois, les associés peuvent se réunir spontanément en quelque lieu que ce soit, du moment que la réunion se fasse entre tous les associés et que les décisions y prises le soient à l'unanimité.

Art. 12. Chaque associé bénéficiant des parts d'intérêts en usufruit a le droit de participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, aussi longtemps qu'il existe des parts d'intérêts en usufruit et des parts d'intérêts en nue-propiété. S'il n'existe pas de parts d'intérêts en usufruit, alors chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives.

Il n'existe aucune décision collective au sujet de la société à laquelle l'associé ne puisse participer.

Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées générales par un porteur de procuration spéciale.

Chaque associé dispose d'un droit permanent et illimité de surveillance de la gestion du gérant.

Art. 13. Les décisions collectives des associés seront prises à la majorité des trois quarts (3/4) des voix existantes.

Tout acte d'achat doit être autorisé par une décision de l'assemblée des associés statuant à l'unanimité des voix existantes.

Tout acte de vente et d'échange portant sur tout immeuble ou droit immobilier doit être autorisé par une décision de l'assemblée des associés statuant à la majorité des trois quarts (3/4) des voix existantes.

Au cas où les associés ne sont pas tous présents ou représentés à l'assemblée générale, le gérant pourra convoquer les associés à une seconde assemblée générale ayant le même ordre du jour et au cours de laquelle il sera statué à la majorité des trois quarts (3/4) des voix présentes.

Art. 14. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérant (s).

Le gérant ou les gérants pourra (ont) se substituer dans leurs pouvoirs toute personne, associée ou non, sur autorisation de l'assemblée générale des associés.

La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique ou par la signature individuelle d'un des gérants, respectivement par la signature de la personne substituée dans les pouvoirs du ou des gérant (s), mais dans cette hypothèse, dans les limites de la substitution.

Dans le cadre de l'assemblée générale constitutive, l'assemblée générale décrira clairement la mission et les pouvoirs du gérant ou des gérants.

Art. 15. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou d'un gérant.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ou d'un gérant, ne pourront, pour quelque motif que ce soit apposer des scellées sur des biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 16. Les associés sont tenus envers les créanciers avec lesquels ils ont contracté, proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent dans le capital social de la société.

Le ou les gérant (s) devra (ont) sous leur responsabilité dans tous les actes qui contiendront des engagements de la société obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une actions personnelle contre les associés mineurs.

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. La dissolution de la société ne peut être votée qu'à l'unanimité des voix existantes.

Elle se fera conformément aux dispositions y afférentes inscrites au Code Civil luxembourgeois.

En cas de mésentente grave entre associés, la dissolution de la société ne pourra être demandée en justice par l'un des associés, que pour autant que cette mésentente empêche toute action commune et qu'elle mette en jeu l'existence même de la société, et ce, conformément à la disposition de l'article 1871 du code civil.

Art. 19. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil luxembourgeois ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application par tout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les cent (100) parts d'intérêts en pleine propriété sont souscrites par les associés comme suit:

- Monsieur Maxime AREND, quatre-vingt-dix-neuf (99) parts d'intérêts;

- Monsieur Jean-Marc AREND, une (1) part d'intérêt;

Total: cent (100) parts d'intérêts.

Toutes ces parts d'intérêts ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de CENT EUROS (€ 100.-) se trouve désormais à la libre disposition de la société, ce que tous les associés reconnaissent expressément, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élèvent à mille trois cent deux euros et trente-huit cents (EUR 1.302,38).

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés présents, respectivement dûment représentés, se réunissant en assemblée générale, décident de nommer gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Maxime AREND, gérant de crèches, né à Thionville (France) le 31 janvier 1988, (matricule 1988013115257), demeurant à L-4360 Esch-sur-Alzette, App. 497 Block 4 Et: 10, 4C, Porte de France, prénommé.

- de fixer le siège de la société à L-3761 Tetange, 34, rue Thomas Byrne.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants agissant en leurs dites qualités, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Maxime Arend, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 février 2016. Relation: EAC/2016/3200. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016067885/158.

(160031065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Antaeus Capital & Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 175.507.

L'an deux mille seize, le neuvième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "ANTAEUS CAPITAL & MANAGEMENT S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2, place de Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 175507, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 947 du 20 avril 2013,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 526 du 25 février 2015.

L'Assemblée est présidée par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

La Présidente désigne Madame Anais DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

La société a pour objet le conseil en matière économique tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Elle exercera son activité auprès de clients privés, publics ou institutionnels qu'elle pourra notamment conseiller et assister dans l'organisation, l'administration, la communication et la gestion de leurs entreprises et plus généralement de leurs patrimoines et de leurs avoirs financiers.

La société a également pour objet l'acceptation de mandats d'administrateur de personnes morales luxembourgeoises ou étrangères, la gestion et l'administration de ces dernières, la fourniture de services d'assistance et d'aide à leurs gérants et administrateurs, et notamment la revue de divers documents à la demande desdits gérants et administrateurs. La société a également pour objet la promotion et le développement des droits et intérêts des gérants et administrateurs à l'égard des tiers.

La société a en outre pour objet la prestation de services en général et plus particulièrement la formation dispensée à des tiers et leur personnel, formations ayant notamment pour objectif l'acquisition, le maintien ou l'extension des qualifications professionnelles.

La société pourra réaliser des prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La société peut encore procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les oeuvres littéraires et artistiques et les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut notamment s'intéresser par voie de participation, d'apport, de fusion, de souscription, d'intervention financière, de partenariat ou de toute autre manière dans toutes sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet

similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement. Elle peut également participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation et le développement.

2. Divers.

B) Que les actionnaires, dûment représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils possèdent, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents ou le mandataire qui les représentent, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée et que les actionnaires, dûment représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des Statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, A. DEYGLUN, C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 11 février 2016. Relation: DAC/2016/2162. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069125/83.

(160032276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Pineapple Sealand Residential Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 93.270,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 200.690.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré du 43 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Pineapple Sealand Residential Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016069419/14.

(160032478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.